

ARRETE MUNICIPAL



Le Maire de Marcoing,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1 et L.2213-1 ;

Vu le Code de la route notamment ses articles R.36, R37-1, et R.225 ;

Vu le Code Pénal, notamment son article 610-5 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents ;

Considérant la demande en date du 27 août 2024 émanant de l'entreprise **ENSIO SAS représentée par Mme LOCQUET Jennifer, TSA 70011 chez Sogelink- à 69134 DARDILLY CEDEX** afin de réaliser la pose d'appui TELECOM ;

Considérant que les travaux nécessitent des conditions de sécurité pour le bon fonctionnement de ce chantier ;

Pose appui TELECOM

Arrêté N° 2024-74
VOIRIE

Article 1 : La circulation sera restreinte et le stationnement interdit à compter du 11 septembre jusqu'au 10 octobre 2024, pendant la réalisation des travaux de pose d'appui TELECOM rue de Villers-Plouich.

Article 2 : Les restrictions appliquées seront les suivantes : **Interdiction de stationner et vitesse limitée à 30 kms durant toute la durée des travaux. Itinéraire de déviation : empiètement 20 ml de part et d'autre.**

Article 3 : Les différentes restrictions de circulation seront portées à la connaissance des usagers par les panneaux adéquats. L'entreprise ENSIO SAS assurera la pose et l'entretien des panneaux de signalisation ainsi que le nettoyage de la chaussée en fin de chantier.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marcoing,
- aux riverains,
- à l'entreprise ENSIO SAS représentée par Mme LOCQUET Jennifer

Fait à Marcoing, le 27 août 2024,

Le Maire,



Jean-Claude GUNET.